cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf

cadre21.org

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Louis-Philippe Bernier
https://www.cadre21.org/membres/696f3de2820ad819c4d063f1

Date d'obtention : 2020-10-21 21:13:28

cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf

cadre21.org

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu’est-ce que je retiens de la méthode d’intervention Sexto ?

Qu'il y a une procédure que c'est essentiel de la respecter

Question 2 - Qu’est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Il est essentiel de suivre la procédure pour que tout soit légal au sens de la loi.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

je dois faire attention à la preuve, au fait de confisquer le cellulaire, à l'interrogatoire et à l'intervention de la police.